



Rôle et objectifs : A la rentrée de septembre 2009, sous l'impulsion de Mr Gérard BEHAGUE alors Proviseur de l'établissement, le rectorat de LILLE a ouvert une section sportive locale de JUDO au lycée CARNOT de BRUAY LA BUISSIÈRE.

Cette section s'inscrit en partenariat entre l'éducation nationale et le Judo Club Bruaysien (club support)

L'ambition de la section s'inscrit dans celle du projet de l'établissement :

- un lycée où chacun réussisse en mettant le judo au service de cette dernière
- un lycée où chacun construit sa place dans la société et le monde

- Une pratique sportive **qui s'adresse** tout autant **aux débutants** dans l'activité qu'aux judokas déjà confirmés.
- Une activité physique **qui reprend** les **idéaux d'éducation de Jigoro KANO** le maître-fondateur du judo dans le Japon du début du vingtième siècle.
- Une section sportive **qui vise** l'amélioration des performances des élèves par l'acquisition de connaissances, méthodes, d'habitudes de travail, confiance et estime de soi grâce à un véritable investissement personnel et aux efforts fournis reconnus et justement récompensés: qualités transposables à l'ensemble es activités scolaires.



Lycée Carnot

PERSPECTIVES SUR L'AVENIR

1 rue Sadi CARNOT BP 50 62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel: 0321646500 Fax :0321646503 Internet: <http://www.lyceecarnot.fr>

A quelles conditions postuler :

- être curieux, être curieuse de nouvelles expériences
- être soucieux de réussir sa scolarité au lycée
- être partant et partante pour 2 séances d'efforts et de découvertes toutes les semaines
- s'engager à participer à toutes les activités au programme de la section
- se soumettre à un contrôle médical d'aptitude à la pratique du judo y compris en compétition (cf. document en page 3) par un médecin du sport dans la première moitié du premier trimestre. Attention lors de l'entrée en section il faudra passer un électrocardiogramme.

NOTA BENE : dans le courant du premier trimestre, la section organisera une consultation avec un médecin du sport dont vous pourrez bénéficier au tarif en vigueur.

La section sportive JUDO du lycée CARNOT n'est pas un club, mais une structure éducative et sportive reconnue par l'Éducation Nationale dont les activités sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et elle contribue à leur réussite

Les modalités d'organisation :

- Si l'élève ne dispose pas d'un judogi pour pratiquer, celui-ci sera prêté par l'établissement pour l'année scolaire. Il faudra néanmoins que l'élève le lave régulièrement et le restitue en fin d'année scolaire.
- Un local sera mis à disposition pour entreposer l'équipement (judogi, tee shirt blanc -exclusivement pour les filles-, des chaussures pour se rendre du vestiaire au tatami – claquettes ou zoris-)
- 2 séances obligatoires hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps des élèves (un relevé des absences sera tenu par le professeur responsable). Les séances ont lieu dans le dojo du lycée.
- Les séances sont encadrées par un professeur d'EPS par ailleurs titulaire du DEJEPS mention JUDO JU JITSU.
- A l'issue de chaque trimestre, une évaluation et une appréciation seront portées sur le bulletin scolaire par le professeur responsable. Cette dernière portera essentiellement sur la qualité de l'engagement, les efforts consentis, la ténacité développés par l'élève dans sa pratique et les connaissances acquises.
- La pratique pourra être poursuivie jusqu'en classe de terminale et sera ainsi comptabilisée dans le cadre du contrôle continu. L'engagement en Section Sportive sera porté à la connaissance du jury de l'examen

Les obligations :

- En plus des séances de judo hebdomadaires, il faut participer aux activités complémentaires au programme de la section : cross UNSS, foulées du Bruaysis, entraînements intersections, grand prix technique, organisation de rencontres et autres sorties....

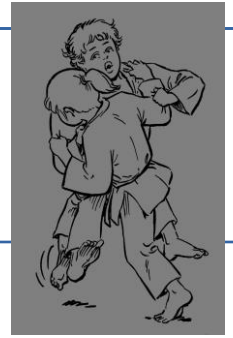


Comment postuler :

- p.2/61. Remplir la fiche de candidature – engagement ci jointe en page 5
2. Écrire une lettre manuscrite de motivation
3. Faire remplir la fiche avis du chef d'établissement et du professeur d'EPS ci jointe en page 4
4. Fournir une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle afin de vous communiquer la réponse
5. **Renvoyer les 4 documents pré-cités au lycée CARNOT avant le 22 mai 2021**



FICHE AVIS :
du Chef d'établissement
et du Professeur d'EPS



Nom de l'établissement fréquenté actuellement : :

Adresse :

Tél :

Classe :

Classe demandée à la rentrée 2021 :

Appréciations du chef d'établissement sur la décision d'orientation de l'élève : (aptitudes, résultats scolaires ...)

Signature et cachet :

Appréciation du professeur EPS sur la décision d'orientation de l'élève : (Faire apparaître notamment dans ces appréciations des indications sur le rythme de travail, la ténacité, la curiosité-motivation, la robustesse physique de l'élève, la coordination motrice ... indiquer les moyennes des trimestres 1 et 2)

Nom et Signature :



FICHE CANDIDATURE ET ENGAGEMENT

SECTION SPORTIVE JUDO LYCEE CARNOT

Nom :

Prénoms : . Sexe :

F ou M né(e) le

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Tel élève

.Téléphone travail

Mel des parents :

Etablissement scolaire fréquenté l'année précédente (2020-2021)

Si vous êtes déjà judoka et licencié dans un club, vous restez bien évidemment membre de ce dernier:

Club: Numéro de licence:

Dispose d'un passport sportif: oui ou non

Combien d'années de Judo : Grade actuel :

Si vous avez déjà été judoka, vous pourrez « fédéralement parlant » être accompagné par le judo club bruaysien partenaire du lycée Carnot

Club fréquenté:

Dispose d'un passport sportif: oui ou non

Combien d'années de Judo : Grade actuel :

Si vous n'avez jamais été judoka, vous allez le devenir et c'est le judo club bruaysien partenaire du lycée Carnot qui vous accompagnera dans un premier temps

Contrôle médical (rayez la mention inutile): autonome ou au sein de la section

Fait à le

Signature du représentant légal : de l'élève :



Fiche de contrôle médical en vue d'une pratique physique – essentiellement judo – relativement intense - année scolaire 2021-2022

En application de la circulaire n°2003-062 du 24-4-2003

« le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire de CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport »

NOM:

Prénoms:

Date de naissance :

Taille: Poids:

Antécédents médicaux et chirurgicaux- vaccinations :

Traitement en cours :

Appareil locomoteur : trouble de la statique, rachis, membres supérieurs, membres inférieurs

Appareil cardio-vasculaire : pouls, tension artérielle, tests d'effort...

Appareil respiratoire : spiromètre, perméabilité nasale ...

Observations

NOM : PRENOM :

Mr ou Mme
l'enfant

Docteur en médecine du sport certifie avoir examiné
et déclare qu'il ne présente aucune contre indication cliniquement
décelable à l'entrée en section sportive Judo pour l'année scolaire 2021-2022 et est apte à la pratique du JUDO y
compris en compétition.

A

Le

Signature et cachet

